



HAL
open science

Gérer l'islam à l'étranger : entre service public et outil de la politique étrangère turque

Benjamin Bruce

► **To cite this version:**

Benjamin Bruce. Gérer l'islam à l'étranger : entre service public et outil de la politique étrangère turque. *Anatoli*, 2012, 3, pp.131-147. 10.4000/anatoli.433 . hal-03461151

HAL Id: hal-03461151

<https://sciencespo.hal.science/hal-03461151>

Submitted on 13 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Gérer l'islam à l'étranger : entre service public et outil de la politique étrangère turque

Benjamin Bruce



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/anatoli/433>

DOI : [10.4000/anatoli.433](https://doi.org/10.4000/anatoli.433)

ISSN : 2498-0730

Éditeur

CNRS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2012

Pagination : 131-147

ISBN : 978-2-271-07539-0

ISSN : 2111-4064

Ce document vous est offert par Fondation nationale des sciences politiques



Référence électronique

Benjamin Bruce, « Gérer l'islam à l'étranger : entre service public et outil de la politique étrangère turque », *Anatoli* [En ligne], 3 | 2012, mis en ligne le 01 août 2016, consulté le 13 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/anatoli/433> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anatoli.433>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Gérer l'islam à l'étranger : entre service public et outil de la politique étrangère turque

Benjamin Bruce

La recherche sur l'islam turc à l'étranger a constaté depuis de nombreuses années la montée en visibilité de mouvances religieuses contestataires à l'État turc, en soulignant le cadre original qu'offre l'espace transnational créé par la migration¹. L'acteur étatique, qui jouit d'un monopole officiel en Turquie, se trouve en effet concurrencé par des groupes religieux qui parviennent à mobiliser de nouvelles ressources en s'organisant hors du cadre national.

Néanmoins, les associations islamiques turques d'Europe occidentale² sont aujourd'hui, en majorité, liées à une fédération religieuse à l'instar de l'Union turco-islamique des affaires théologiques, ou de la DITIB (*Diyanet İşleri Türk İslam Birliği*)³. La DITIB prétend représenter le plus grand nombre de musulmans (turcs) dans les pays où elle se trouve, et elle est souvent reconnue comme l'interlocuteur privilégié des autorités publiques. La DITIB, contrairement aux autres associations religieuses turques, maintient des liens directs avec la Présidence des affaires religieuses turque (la *Diyanet İşleri Başkanlığı*, ci-après la *Diyanet*), une institution étatique chargée de gérer les affaires de culte islamique.

Cet article propose d'examiner de plus près le développement des activités religieuses de l'État turc auprès des communautés turques à l'étranger. Comment et pourquoi l'État turc s'investit-il autant dans le domaine religieux à

1. Parmi d'autres, voir : AKGÖNÜL Samim, *Religions de Turquie, religions des Turcs : Nouveaux acteurs dans l'Europe élargie*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; AMIRAUX Valérie, *Acteurs de l'islam entre Allemagne et Turquie : Parcours militants et expériences religieuses*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; ÖGELMANN Nedim, « Documenting and explaining the Persistence of Homeland Politics Among Germany's Turks », *International Migration Review*, vol. 37, n° 1, printemps 2003, pp.163-193.

2. Dans cet article le terme « Europe occidentale » désigne ces pays possédant une importante population d'origine turque : l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique, la Suisse, le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark.

3. Le nom peut changer légèrement selon le pays : « Fondation de la Diyanet » (Royaume-Uni, Danemark, Belgique et Pays-Bas), « ATIB » (Autriche).

l'étranger, et quels intérêts motivent ses actions? Le contexte historique et institutionnel de ces activités sera exploré dans un premier temps, afin de détailler *comment* l'État turc intervient dans le champ religieux à l'étranger. Ensuite, sera examinée la question du *pourquoi* sous trois optiques différentes: (1) la politique diasporique d'un État d'émigration qui fournit un service public à ses ressortissants, (2) les intérêts proprement religieux de la *Diyanet* et (3) la mobilisation du fait religieux comme outil de la politique étrangère turque. La notion de «champ» de Pierre Bourdieu sera employée pour ces deux dernières parties, afin de mieux démontrer le chevauchement d'intérêts complémentaires qui explique ces politiques religieuses internationales de l'État turc.

La migration turque en Europe

La migration turque vers l'Europe occidentale prend une ampleur considérable dès le milieu des années 1950, répondant aux besoins de main-d'œuvre de son économie en pleine croissance: c'est l'époque des «Trente glorieuses» en France et du «*Wirtschaftswunder*» (miracle économique) en Allemagne. Le recrutement de travailleurs étrangers s'effectue par le biais de traités ou de conventions bilatérales, comme celui entre la RFA et la Turquie en 1961, ou la convention du 8 avril 1965 entre la France et la Turquie, à une époque où la Turquie conclut plusieurs accords similaires avec les Pays-Bas, la Belgique, l'Autriche et la Suède⁴.

Cette vision aboutit à une situation complexe pour ces travailleurs turcs: comme leur statut de travailleur étranger temporaire ou *Gastarbeiter* ne leur donne pas accès aux mêmes droits qu'un citoyen français ou allemand, plusieurs aspects de leur encadrement social relèvent toujours de la responsabilité de l'État turc. Pour répondre aux besoins de ses ressortissants, la Turquie dispose d'une «armature administrative... tournée entièrement vers l'étranger... ce que les Turcs nommaient autrefois le 68^e département (68. *Vilâyet*), la Turquie émigrée»⁵. Cependant, un aspect négligé par l'État turc dans cette «armature administrative» est l'encadrement religieux.

4. MANÇO Altay, *Turcs en Europe: l'heure de l'élargissement*, Paris, l'Harmattan, 2006, p. 27; «Convention de main-d'œuvre entre la France et la Turquie», *Journal officiel*, n° 57, 1965, pp. 631-635.

5. DE TAPIA Stéphane, «Les migrations internationales dans les sources administratives et documentaires turques (1961-2000)», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 18, n° 1, 2002, p. 170.

Les travailleurs migrants turcs sont majoritairement masculins, en provenance de l'Anatolie rurale et sont des musulmans sunnites (et alévis)⁶. À la différence d'autres groupes de travailleurs migrants (par exemple, les Portugais ou les Italiens), il n'existe ni infrastructure (lieux de culte, institutions/associations religieuses) ni personnel (imams) pour ceux qui veulent continuer à vivre leur religion dans leur nouveau pays. Ainsi commence le « moment "informel" de l'islam permettant d'assurer le "minimum vital" »⁷, rapidement suivi par une phase de transplantation des différents courants de l'islam présents en Turquie vers les pays d'accueil.

Les débuts de l'engagement à l'étranger

Le culte islamique en Turquie est officiellement géré par la *Diyanet İşleri Başkanlığı* depuis l'abolition du Califat le 3 mars 1924. Elle est inscrite dans l'article 136 de la Constitution de 1982, qui dispose que la *Diyanet* « fait partie de l'administration générale, remplit, conformément au principe de laïcité, en se tenant à l'écart de toutes opinions et idées politiques, et en se fixant pour but de réaliser la solidarité et l'union nationales, les fonctions qui lui sont confiées en vertu de la loi particulière qui la régit »⁸. Sa « mission » (*misyon*) est de « gérer les lieux de culte, remplir des tâches relatives aux principes de base de la prière et de la moralité, et d'éclairer la société sur la question de la religion avec des informations correctes et actuelles en s'appuyant sur les sources fondamentales de la religion islamique afin de répondre aux besoins et aux attentes religieux de la société »⁹.

Au milieu des années 1970 la *Diyanet* commence à envoyer des imams en Allemagne, en coopération avec l'administration allemande¹⁰. Ceci se produit en même temps qu'un évènement marquant dans l'histoire de l'immigration turque en Europe, à savoir la fin des programmes de recrutement de main-d'œuvre. Or, la migration turque continuera à travers des programmes de regroupement familial, ce qui aboutira à un changement démographique

6. Les alévis sont un groupe religieux qui forment entre 10 et 20 % de la population turque et suivent des pratiques traditionnelles anatoliennes d'inspiration chiite et soufie.

7. AMIRAUX Valérie, *op. cit.*, p. 29.

8. *Constitution de la république turque*, article 136, République de Turquie.

9. « Faaliyet Raporu – 2010 », *Diyanet İşleri Başkanlığı* (Strateji Geliştirme Daire Başkanlığı), 2010, p. 3.

10. AMIRAUX, *op. cit.*, p. 57.

important et à une sédentarisation des communautés turques en Europe occidentale. Selon Riva Kastoryano, «les années 1980 marquent un tournant dans la réalité de l'immigration... c'est dans ces années-là que les migrants de Turquie ont développé un discours sur la permanence de leur séjour en affirmant qu'ils sont "là pour rester"»¹¹. Par conséquent, les préoccupations principales de ces communautés vont changer: elles vont désormais s'intéresser davantage à des questions telles que l'éducation religieuse de leurs enfants et la préservation de leurs traditions.

Pour comprendre les facteurs qui ont mené à l'engagement de la *Diyanet* à l'international, il faut également prendre en compte un événement politique qui a marqué profondément la Turquie: le coup d'État de 1980, qui dure trois ans. Le coup d'État vise à mettre fin aux violences et à l'instabilité qui règnent pendant les années 1970, et emploie des mesures brutales afin d'encadrer et contrôler tous les groupes politiques en Turquie. Cette vision s'étend aussi vers l'étranger, où les généraux remarquent l'existence de bases arrière pour plusieurs groupes hostiles à l'État turc, des séparatistes kurdes aux organisations islamiques comme *Milli Görüş* (Vision nationale), ce dernier lié à une série de partis politiques islamistes dirigés par Necmettin Erbakan en Turquie. Akgönül caractérise ces groupes religieux comme des représentants de «l'islam oppositionnel», par contraste avec «l'islam officiel» de l'État, incarné par la *Diyanet*¹². Ainsi, face aux différents réseaux islamiques critiques du régime, «l'État laïc turc a dû choisir le domaine religieux pour s'implanter en Europe et a fondé la DITIB»¹³. L'intervention de l'État turc répond donc à une demande qui existe parmi les communautés turques à l'étranger, mais une logique sécuritaire sous-jacente et une méfiance des acteurs non étatiques imprègnent fortement son engagement.

La DITIB en Allemagne est fondée à Cologne le 5 juillet 1984 en tant que *eingetragener Verein* («association déclarée»), avec pour but de servir comme fédération nationale des diverses associations qui y sont rattachées. Un mois plus tard, le département des relations internationales de la *Diyanet* est ouvert¹⁴. Dans la charte (*Satzung*) de la DITIB, le président de la *Diyanet*

11. KASTORYANO RIVA, «Les Turcs d'Europe et leur désir d'Europe», *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 36, juillet-décembre 2003, p. 144.

12. AĞGÖNÜL, *op. cit.*, surtout à partir de p. 97.

13. BOZARSLAN Hamit, «Une communauté et ses institutions: le cas des Turcs en RFA», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 6, n° 3, 1990, p. 66 et p. 80 note (9).

14. Plus précisément, le 13 août 1984. BOZAN İrfan et ÇAKIR Ruşen, *Sivil, Şeffaf ve Demokratik bir Diyanet İşleri Başkanlığı mümkün mü?*, Istanbul, TESEV, 2005, p. 87.

est nommé président d'honneur ainsi que président du conseil (*Beiratsvorsitzender*), et le consul-général turc est également évoqué comme membre possible¹⁵. Regroupant 230 associations dès sa première année¹⁶, l'arrivée de la DITIB change le paysage des associations religieuses turques en Europe. Puisque les différentes associations religieuses comme les *Süleymançı*, *Milli Görüş* et la DITIB partagent «la même "aire de jeu", l'espace migratoire devient lieu d'affrontements, rarement de consensus», où se met en place un véritable environnement de concurrence¹⁷. Selon Mehmet Sabri Erbakan, longtemps secrétaire-général de *Milli Görüş* en Allemagne (et neveu de Necmettin Erbakan), la «DITIB était le concurrent par excellence. Tous les autres étaient loin derrière»¹⁸. La création d'autres associations et fondations liées à la *Diyanet* continuera pendant les décennies suivantes dans plusieurs pays d'Europe occidentale.

La *Diyanet* et son département des affaires étrangères

La *Diyanet* est l'une des institutions de base de la République turque. Elle jouit de moyens financiers considérables pour exécuter sa mission. En 2010, elle reçoit plus d'un milliard d'euros d'allocations du budget national, pour un personnel qui dénombre quelque 106 275 personnes¹⁹. En même temps, elle «symbolise en Turquie toute l'ambiguïté d'un arsenal religieux créé pour protéger la laïcité. La laïcité turque passe en effet par l'instrumentalisation de ressources religieuses au service de l'État»²⁰. Par conséquent, la laïcité *alla turca* n'implique pas une séparation entre la religion et l'État, mais l'intégration du fait religieux dans les structures de l'État, afin de mieux le contrôler. Cette

15. «Satzung der Türkisch-Islamisch Union der Anstalt für Religion (D.I.T.I.B.) Köln», *Amtsgericht Köln*, 5 juillet 1984, p. 8.

16. «Überuns: Gründung und Struktur», DITIB, <http://www.ditib.de/default1.php?id=5&sid=8&lang=de> (dernier accès 14 avril 2012).

17. AMIRAUX, *op. cit.*, p. 53.

18. Rapporté dans SCHIFFAUER Werner, *Nach dem Islamismus: Eine Ethnographie der Islamischen Gemeinschaft Milli Görüş*, Berlin, Suhrkamp Verlag, 2010, p. 99.

19. «Faaliyet Raporu – 2010», *op. cit.*, pp. 15 et 28. (2 650 530.000 TL à un taux d'échange 1 euro = 2,35 TL – 14 avril 2011). Il faudrait noter qu'environ 80 % des dépenses sont consacrées au salaire du personnel.

20. AMIRAUX, *op. cit.*, p. 40.

vision repose sur plusieurs postulats problématiques : l'uniformité religieuse, la fusion identitaire religio-nationale, et l'institutionnalisation de l'islam au sein de l'État. Ce dernier élément donne lieu à une autre manière de concevoir la religion : comme « service public », encadré et administré par l'État, pour promouvoir le bien commun de la nation.

Comme évoqué précédemment, le département des Affaires étrangères est fondé en 1984, et est chargé avant tout des « services de mosquées » (*cami hizmetleri*) pour les Turcs à l'étranger. Plus spécifiquement, sa mission principale est « d'envoyer quelqu'un pour diriger les prières et pour servir de source d'information au sujet de la religion aux communautés turques à l'étranger »²¹. L'envoi d'imams et de personnel religieux s'effectue vers quatorze pays occidentaux, et compte environ 1 500 personnes²². Il s'agit tout d'abord d'imams (*din görevlileri*, des « chargés religieux »), mais également de conseillers et d'attachés religieux qui travaillent dans les consulats turcs à l'étranger, sans pour autant faire partie du ministère²³. Ils demeurent toujours des fonctionnaires de la *Diyanet*, à l'instar des attachés d'éducation ou de travail, bien que leur salaire soit payé par le ministère²⁴. Le département comprend cinq sous-départements chargés des dossiers suivants : les Turcs à l'étranger, les pays d'Eurasie, l'éducation et l'orientation à l'étranger, les pays et les sociétés musulmans, et le dialogue interreligieux et interculturel²⁵.

Les DITIBs en Europe occidentale, ainsi que les fondations déjà évoquées, ont un premier lien direct avec la *Diyanet* en la personne de leur président (*başkan*). Dans chaque pays, le président de la fédération nationale est également le conseiller religieux au sein de l'ambassade turque, c'est-à-dire un fonctionnaire envoyé par la *Diyanet* pour un mandat de trois à cinq ans. Les autres membres des DITIBs sont issus de la communauté locale et n'ont pas de lien *a priori* avec l'État turc, tandis que les règles pour gérer la structure de l'association relèvent du droit associatif selon le pays d'accueil. L'autre lien

21. Entretien avec Dr. Ali DERE, ancien chargé des affaires internationales de la *Diyanet*, 17 mars 2009.

22. Entretien avec Dr. Mehmet Fevzi HAMURCU, chargé du sous-département pour les Turcs à l'étranger de la *Diyanet*, 11 novembre 2011. Du personnel religieux est également envoyé dans les Balkans, au Caucase et en Asie centrale.

23. Les conseillers (*müşavir*) sont ceux qui travaillent à l'ambassade, tandis que les attachés (*ataşe*) sont affectés aux consulats. Leur travail consiste en l'organisation, la coordination, et la supervision des imams envoyés par la *Diyanet*.

24. Entretien avec Mehmet Selim KARTAL, chargé du sous-département pour les Turcs à l'étranger du ministère des Affaires étrangères turc, 10 novembre 2011.

25. « Teşkilat Şeması », *Diyanet İşleri Başkanlığı*, http://www.diyamet.gov.tr/turkish/tanitim/teskilat_semasi.pdf, (dernier accès 20 avril 2012).

direct avec l'État turc est le personnel religieux, c'est-à-dire les imams. Les imams envoyés en Europe occidentale sont pré-sélectionnés par la *Diyanet* à travers un processus qui dure environ un an, composé de plusieurs examens écrits et oraux. Ils sont également l'objet d'accords bilatéraux établis entre la Turquie et l'État concerné. Ces accords sont souvent verbaux, et font l'objet d'une révision entre les services concernés lors des rencontres consulaires annuelles. Les imams sont envoyés normalement pour une période de quatre ans, bien que la durée du séjour à l'étranger puisse varier selon l'État.

Jusqu'à aujourd'hui, le nombre d'imams envoyés à l'étranger n'a cessé d'augmenter, et de 2003 à 2010 sous l'égide de son ancien président Ali Bardakoğlu, la *Diyanet* est devenue encore plus active sur la scène internationale. En 2004, la *Diyanet* a organisé son troisième « Conseil de religion » (*Din Şurası*), réunissant plus de 250 théologiens, politiciens et intellectuels pendant quatre jours autour du sujet des services religieux destinés aux Turcs à l'étranger²⁶. Les résolutions du Conseil ont établi une sorte de plateforme pour l'État turc pour les années à venir, incluant des objectifs comme l'augmentation du personnel religieux, l'ouverture d'un bureau pour représenter la *Diyanet* auprès de l'Union européenne et la prise des mesures nécessaires pour que les fédérations DITIB soient reconnues comme interlocuteur officiel par les diverses autorités nationales en Europe occidentale²⁷. De nombreuses initiatives ambitieuses ont également été lancées par la suite, telles que le « Programme international de théologie » (*Uluslararası İlahiyat Programı*), qui vise à former des jeunes Turcs d'Europe pour devenir plus tard des imams embauchés directement par la *Diyanet* dans leurs pays d'origine (l'Allemagne, la France, etc.²⁸, et la fondation en septembre 2011 d'une faculté de théologie à Strasbourg par la DITIB, à laquelle sera rattaché un lycée privé islamique en 2012²⁹.

On l'a vu, l'engagement de l'État turc dans le domaine religieux répondait au départ à une demande de la part de ses ressortissants, mais surtout à une

26. ZAPÇIOĞLU Dilek, « Richtlinien für Religion und Politik, *Qantara.de*, 5 octobre 2004, <http://de.qantara.de/Richtlinien-fuer-Religion-und-Politik/1754c18481p82/index.html> (dernier accès 14 avril 2012).

27. « III. Din şurası kararları sonuç bildirgesi: Avrupa Birliği ve Din », *Diyanet İşleri Başkanlığı*, 20 septembre 2004, <http://www.diyaret.gov.tr/dinsurasi/sura/sicerik.asp?id=1220&sorgu=10> (dernier accès 14 avril 2012).

28. En 2011, on compte 306 étudiants de treize pays différents (tous européens hormis douze Australiens et dix Américains), et dix-sept diplômés. « Uluslararası İlahiyat Programı – 2011: Tanıtım Kılavuzu », *Diyanet İşleri Başkanlığı*, http://www.diyaret.gov.tr/turkish/dok/uiip_2011_tanitim.pdf (dernier accès 14 avril 2012).

29. Entretien avec Dr. İzzet Er, Président de la DITIB-France et conseiller religieux, 19 octobre 2011.

forte logique sécuritaire. Afin d'intervenir dans le champ religieux turc à l'international, l'État s'est doté de divers dispositifs et a accumulé des décennies d'expérience dans la matière. Or, depuis une dizaine d'années les autorités turques travaillent conjointement avec des groupes qualifiés autrefois « d'ennemis du régime », et la composition sociodémographique des populations turques à l'étranger a considérablement changé. Dans ce contexte, pourquoi est-ce que l'État turc continue à s'engager autant dans le domaine religieux ? Les prochaines pages examineront de plus près les différents raisons et intérêts qui répondent à cette question.

Un service public religieux qui renforce les liens identitaires

Dans un premier temps, il faut noter que plusieurs aspects de l'encadrement social des ressortissants turcs à l'étranger relèvent toujours de la responsabilité de l'État. L'article 62 de la Constitution turque de 1982 mentionne spécifiquement « l'union familiale, l'éducation des enfants, les besoins culturels et la sécurité sociale », aussi bien que « la préservation des liens avec la patrie et le retour au pays » comme des responsabilités particulières de l'État vis-à-vis « des ressortissants turcs travaillant dans des pays étrangers »³⁰. Il est intéressant de souligner que, dans ce contexte, la religion est incluse dans les « besoins culturels ». L'État turc a ainsi de très nombreuses responsabilités constitutionnelles envers ses ressortissants à l'étranger, dont la protection identitaire et la « culture islamique » qui en fait partie.

Présenté ainsi, l'encadrement religieux peut être considéré comme un des éléments d'encadrement socioculturel, et correspond à un service public devant être fourni à la demande des citoyens. Or, le concept de « Turc à l'étranger » (*yurtdışı Türk*), qui est souvent remplacé par « nos citoyens à l'étranger » (*yurtdışı vatandaşlarımız*), va au-delà du seul lien de citoyenneté formelle. Selon Kastoryano, « c'est comme si le but était de maintenir l'idée d'une citoyenneté turque, pourtant ces citoyens sont dehors les frontières territoriales de la Turquie... », ce qui a pour résultat un mode d'appartenance déterritorialisé³¹.

30. *Constitution de la république turque*, article 62, République de Turquie.

31. KASTORYANO RIVA, « Turkish Transnational Nationalism: How the "Turks Abroad" Redefine Nationalism », dans F. CHRISTIANSEN et U. HEDETOFT (dir.), *The Politics of Multiple Belonging*, Aldershot, Ashgate, 2004, p. 82.

En effet, les politiques des États d'origine envers leurs ressortissants ou leurs descendants soulèvent des questions fondamentales quant aux modalités d'appartenance, formelles ou non, qui peuvent exister entre un État et sa « diaspora ». Comme l'a signalé Mark Choate au sujet des cas mexicain, indien et philippin, « depuis la perspective de l'État d'origine, ces émigrés restent toujours fondamentalement des Mexicains, des Indiens, et des Philippins, peu importe leur citoyenneté ou leur nationalité adoptée »³². De la même manière, l'État turc considère ce service religieux comme partie d'un ensemble d'actions qui visent à « contribuer à ce que [ses] citoyens à l'étranger restent liés à leur propre identité sans s'assimiler », tout en « vivant en harmonie avec les sociétés où ils se trouvent »³³.

Cette identité, comme dans les cas cités par Choate, dépasse le cadre strictement légal de la citoyenneté. Ainsi pour l'État turc, l'islam représente un élément essentiel de l'identité turque. Les fondations intellectuelles et populaires de cet argument identitaire sont d'ailleurs en place depuis plusieurs décennies sous la forme de la « synthèse turco-islamique » (*türk islam sentezi*), qui met l'accent sur le rôle particulier que les Turcs ont joué dans l'histoire de l'islam et qui « préconise un retour à la "culture nationale" turque, présentée comme devant s'accomplir dans l'islam »³⁴. Cette idéologie est promue par des intellectuels de droite regroupés dans le mouvement du Foyer des intellectuels (*Aydınlar Ocağı*) dès les années 1960, elle est popularisée par les partis nationalistes par la suite et devient quasiment l'idéologie de l'État sous le gouvernement de Turgut Özal dans les années 1980 après le coup d'État de 1980³⁵. Si l'islam est perçu comme un élément central de l'identité turque, il va de soi que tout projet visant à renforcer la culture et l'identité « nationale » à l'étranger doit passer par le volet religieux.

L'autre avantage dont jouit l'État turc dans sa démarche est le haut degré de confiance que lui accordent les Turcs à l'étranger. Contrairement à la majorité des autres migrants venus en Europe dans l'après-guerre, les Turcs n'ont jamais connu la colonisation et ils n'étaient donc pas familiarisés avec les institutions ou les langues des pays où ils se sont retrouvés. Pour la plupart des Turcs à l'étranger, s'il fallait s'adresser à une autorité étatique, le consulat

32. CHOATE Mark I., « Sending States' Transnational Interventions in Politics, Culture, and Economics: The Historical Example of Italy », *International Migration Review*, vol. 41, n° 3, 2007, p. 731.

33. « Faaliyet Raporu – 2010 », *op. cit.*, p. 26.

34. COPEAUX Étienne, « Une mémoire turque du djadidisme? », *Cahiers du monde russe: Russie, Empire russe, Union soviétique, États indépendants*, vol. 37, n° 1-2, 1996, p. 224.

35. Pour plus, voir DEREN Seçil, « Le kémalisme aujourd'hui », *Outre-terre*, vol. 1, n° 10, 2005, p. 151.

étant leur premier interlocuteur. La *Diyanet* reste l'institution officielle en ce qui concerne les questions religieuses en Turquie et bénéficie d'un niveau de confiance populaire important dans le pays³⁶. Cette confiance est également répandue parmi les Turcs issus de l'immigration en Europe occidentale, surtout parmi ceux pour qui des groupes comme *Milli Görüş* ou les *Süleymanlılar* poursuivent des visions trop politisées ou sectaires de l'islam, contrairement à l'État, qui assure la « neutralité » de la religion.

L'État turc a des obligations constitutionnelles importantes à l'égard de ses ressortissants à l'étranger, et parmi ces dernières, il compte les services religieux. Pour reprendre les mots de Choate, la Turquie (tout comme l'Italie d'antan, ou le Mexique d'aujourd'hui) est un « *emigrant nation* », ce qui explique aussi sa population cible : en Europe occidentale on ne s'adresse pas à « *l'oumma* » (la communauté des croyants musulmans) qui dépasserait les clivages ethniques. Bien qu'on ne décourage pas l'assistance d'autres musulmans dans les mosquées, les traditions, les festivals et la langue turcs sont toujours présents dans les mosquées de la DITIB. L'islam des Turcs à l'étranger peut donc servir à renforcer l'identité turque, en s'appuyant sur l'idéologie de la synthèse turco-islamique. Cela sert de source de légitimité et fait de la religion un outil inestimable par lequel l'État turc conserve son autorité auprès de ses communautés à l'étranger.

Renforcer la Diyanet en tant qu'entité régulatrice du champ religieux turc

Comme évoqué antérieurement, le fort ancrage de la Diyanet dans la structure administrative étatique et dans la vie musulmane en Turquie lui a conféré une légitimité et une pérennité, aussi bien auprès de millions de citoyens turcs qu'auprès des autorités étatiques étrangères. Ceci implique également que dans le cas turc l'intervention étatique dans la gestion du fait religieux, c'est-à-dire la religion comme service public, est devenue « naturalisée »³⁷ pour un large nombre d'acteurs, jusqu'à être parfois revendiquée

36. Taş Kemalettin, « The Social Status of the PRA in Turkey and its overall Assessment: Common Public Opinion », *The Muslim World*, vol. 98, n° 2/3, avril/juillet 2008, pp. 365-367.

37. D'après Bourdieu, la « naturalisation » fait référence à « l'amnésie de la genèse individuelle et collective d'un donné qui se donne toutes les apparences de la nature et demande à être pris pour argent comptant, taken for granted. » BOURDIEU Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 217.

comme une spécificité nationale. En effet, une analyse bourdieusienne³⁸ du « champ religieux turc » permet d'expliquer plusieurs éléments de celui-ci, par exemple le monopole de l'autorité religieuse, le contrôle de la production des biens religieux et l'hostilité envers les mouvements contestataires et/ou charismatiques.

Il s'impose de reconnaître qu'il existe une logique qui est propre à ce champ religieux, et qui est apparent dans le discours de la *Diyanet* et des acteurs actifs au sein de cette institution. Une analyse de la *Diyanet* et de ses cadres nous renvoie également à la définition d'une organisation bureaucratique, « qui doit être comprise comme une collection de travailleurs individuels; [un] groupe de personnes avec une identité partagée; et comme un acteur collectif, qui, à son tour, interagit avec d'autres organisations »³⁹. Ainsi, les intérêts de la *Diyanet* ne suivent pas toujours le même raisonnement que l'État central, bien que le résultat puisse être le même. L'État n'est pas un acteur monolithique : il est composé de plusieurs éléments et fonctionne selon certains processus organisationnels, ce qui laisse une certaine autonomie interne à ces institutions étatiques qui constituent les instruments du pouvoir politique. La *Diyanet* suit ainsi les directives du pouvoir étatique central, mais avec une vision qui s'inscrit *a priori* dans le champ religieux.

La « vision » (*vizyon*) de la *Diyanet* est présentée ainsi dans ses rapports annuels :

« Être l'institution la plus estimée, la plus active, et la plus consultée en toute matière ayant relation avec la religion islamique, en Turquie et dans le monde »⁴⁰. Sa « mission », comme décrite ci-dessus, s'articule autour de l'idée « d'éclairer » la société en matière religieuse, à travers l'usage « d'informations correctes et actuelles » (*doğru ve güncel bilgi*)⁴¹. La volonté de la *Diyanet* d'être reconnue au niveau mondial comme une autorité religieuse islamique s'articule dans le cadre d'un champ constitué d'acteurs qui offrent des services religieux, et des publics qui en demandent. Compte tenu de sa mission, son champ d'activité inclut ostensiblement les Turcs à l'étranger, qui en tant que ressortissants à l'étranger, font toujours partie de la société nationale « déterritorialisée ». Assurer des services religieux auprès de ces communautés à

38. Voir BOURDIEU Pierre, « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie*, vol. 12, n° 3, pp. 295-334 (surtout pp. 328-334).

39. BLAU, P. M. et SCOTT, W. R. dans KETTL, Donald F., « Public Bureaucracies », dans Bert A. ROCKMAN (et al.), *The Oxford Handbook of Political Institutions*, Oxford University Press, Oxford, 2008, p. 370.

40. « Faaliyet Raporu – 2010 », *op. cit.*, p. 3.

41. *Ibid.*

l'étranger constitue une obligation, mais répond également à la « vision » de répandre l'influence de la *Diyanet* en tant que référence en matière religieuse au niveau mondial, ce qui constitue une double résonance.

Quant aux autres acteurs qui s'occupent de l'offre religieuse pour les Turcs à l'étranger, leur légitimité est sapée par une caractéristique essentielle : ils sont non étatiques. Pour les membres de la *Diyanet*, ces autres acteurs du champ religieux posent un problème, voire une menace, et ne devraient pas se faire passer pour des vrais « hommes de religion » (*din adamları*)⁴². Seul l'État, en tant qu'acteur veillant sur le bien commun de toute la société, détient la légitimité requise dans ce domaine, puisque les acteurs non étatiques vont inévitablement basculer dans la politique ou interpréter les préceptes religieux à travers le prisme déformant de leurs intérêts particuliers. Dans cette perspective, ils sont incapables de parler au nom de l'islam, d'une part à cause de leur caractère *privé*, mais d'autre part parce qu'ils n'ont pas la même formation et expertise que les fonctionnaires de la *Diyanet*. En effet, quasiment tous les hauts cadres de l'institution sont des docteurs en théologie, des professeurs qui ont été formés dans les grandes facultés turques de théologie, en particulier celle de l'université d'Ankara. Ceci fait contraste avec le caractère « autodidacte » d'un grand nombre des acteurs religieux non étatiques.

Pour les fonctionnaires religieux de la *Diyanet*, la production et la circulation des biens religieux doivent être monopolisées par l'État, car elle ne peut se faire de manière « neutre » et professionnelle, c'est-à-dire sans l'effet des intérêts particuliers potentiellement néfastes, que sous l'égide étatique. L'extension logique de cette conception du champ religieux à l'étranger mène à des politiques inconcevables à l'intérieur du pays : depuis 2007 la *Diyanet* envoie des *dede* (des hommes religieux alévis) de la fondation Cem (*Cem Vakfi*) suite à une demande de celle-ci afin de fournir des services religieux aux alévis à l'étranger pendant le mois de *muharrem*⁴³. Ainsi, même les alévis, pour qui la *Diyanet* n'a normalement pas d'offre religieuse à proposer, se voient incorporés dans le champ d'activités religieuses internationales de l'État turc.

On voit bien que le renforcement de l'autorité de la *Diyanet* comme l'acteur le plus légitime dans la gestion du champ religieux turc à l'étranger correspond parfaitement à une dynamique et à une logique interne déjà présente.

.....
42. Entretien avec Dr. Ali DERE.

43. Entretien avec Dr. Mehmet Fevzi HAMURCU. En Turquie, seuls des imams de la tradition sunnite-hanéfite majoritaire sont employés par la *Diyanet*.

Parallèlement, cette démarche répond à des considérations d'ordre politique liées à des évolutions récentes de la politique étrangère turque.

Étendre le rayonnement de la politique étrangère turque à travers la religion

Les intérêts d'ordre « religieux » peuvent avoir une genèse propre, mais en s'intégrant au champ d'activités de l'État, ils vont inévitablement chevaucher des intérêts politiques. Selon Bourdieu, l'interaction du champ religieux avec le champ politique se résume ainsi : « L'Église contribue au maintien de l'ordre politique » en renforçant l'autorité « naturelle » de l'État dans le domaine religieux, et « en engageant l'autorité proprement religieuse dont elle dispose pour combattre sur le terrain proprement symbolique les tentatives prophétiques ou hérétiques de subversion de l'ordre symbolique »⁴⁴. Ainsi, on a vu comment la *Diyamet* cherche à mettre en avant son caractère étatique pour s'affirmer face aux autres acteurs non étatiques du champ religieux comme *Milli Görüş* et s'imposer comme l'acteur le plus légitime auprès des communautés turques à l'étranger. Pourtant, quelle est la relation avec « l'ordre politique » ?

L'ordre politique en Turquie a considérablement changé suite à des évolutions importantes de la politique intérieure au cours des dernières décennies. Par conséquent, l'interaction avec le « champ politique » est un élément explicatif essentiel : on l'a vu, c'est la prépondérance de l'agenda sécuritaire de l'État turc suite au coup d'État militaire qui explique le mieux pourquoi la *Diyamet* a véritablement commencé son engagement à l'étranger au début des années 1980. Par la suite et ce pendant de nombreuses années, la peur de « l'islam oppositionnel » qui pourrait prendre racine à l'étranger et être importé en Turquie a souvent donné le ton aux activités religieuses de l'État turc à l'étranger, et a mené à « l'atmosphère de concurrence » (*rekabet ortamı*)⁴⁵ qui caractérisait le champ religieux turc à l'étranger.

Or, depuis cette époque, la concurrence entre courants religieux a fortement diminué. Ceci est dû à la fois à l'enracinement de plus en plus fort des nouvelles générations des Turcs de l'étranger dans leurs « pays d'accueil », et également à des changements politiques à l'intérieur de la Turquie. En 1996, le parti politique islamiste *Refah*, auquel les associations de *Milli Görüş* étaient

44. « Faaliyet Raporu – 2010 », op. cit., pp. 328-329.

45. BOZAN et ÇAKIR, op. cit., p. 90.

liées, arrive au pouvoir. Forcé à démissionner par les militaires, Necmettin Erbakan se voit écarté de son propre mouvement par des anciens membres de *Refah*, qui fondent le Parti pour la justice et le développement (AKP), et remportent les élections en 2002. En 2003, le gouvernement AKP diffuse une directive au réseau consulaire afin de promouvoir la coopération avec des organisations turques à l'étranger, perçue par les médias comme une réhabilitation d'associations religieuses comme *Milli Görüş* et le réseau de Fethullah Gülen⁴⁶.

Les victoires électorales de l'AKP ont mis fin à la division nette entre «l'islam officiel», proche des courants kémalistes du Parti républicain du peuple (CHP), et «l'islam oppositionnel», perçu comme une menace fondamentaliste cherchant à renverser le régime laïc. Depuis la fin de cette division idéologique, l'imbrication du champ politique et du champ religieux est devenue plus étroite, vu la complémentarité des intérêts des acteurs. La religion est devenue une occasion pour le gouvernement AKP d'étendre l'influence de la Turquie sur la scène internationale en tant qu'«outil de la politique étrangère»⁴⁷, aussi bien auprès de ses alliés occidentaux qu'auprès des pays du monde musulman.

Dans un monde «post-9/11», l'AKP a su se positionner en tant qu'avatar d'un «islam modéré», par exemple en faisant de la Turquie la co-fondatrice de «l'Alliance des civilisations» de l'ONU. En même temps, la forte croissance de l'économie turque et la stabilité dont jouit le pays ont permis à l'État turc de poursuivre une politique étrangère plus ambitieuse et multilatérale en tant que puissance régionale et «pays émergent», surtout sous l'égide de l'actuel ministre des Affaires étrangères Ahmet Davutoğlu, en poste depuis 2009⁴⁸. La religion devient un outil pour promouvoir le pays à l'international, soit à travers l'organisation de conférences religieuses internationales (comme récemment avec les leaders musulmans de 47 pays africains⁴⁹), soit par l'action humanitaire, comme les campagnes de *Kurban bayramı* (la fête du sacrifice) pour la Somalie en 2011. La Fondation de la Diyanet (*Türkiye Diyanet Vakfı*), une organisation parapublique charitable liée directement à la Diyanet,

46. Connu comme le «*Milli Görüş genelgesi*» dans les médias, voir par exemple «Gül, Milli Görüş genelgesi normal», *Radikal*, 20 avril 2003, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=72669> (dernier accès 18 avril 2012).

47. ÇITAK Zana, «Between “Turkish Islam” and “French Islam”: The Role of the Diyanet in the Conseil Français du Culte Musulman», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n° 4, 2010, p. 625.

48. Le «*brains behind Turkey's global reawakening*», selon *Foreign Policy*. «The FP Top 100 Global Thinkers», *Foreign Policy*, décembre 2010. Davutoğlu était le numéro sept.

49. 2^e Sommet des Leaders Religieux Musulmans d'Afrique, 21-25 novembre 2011, Istanbul.

affirme clairement que son champ d'action international accompagne les avances (et reculs) de la politique étrangère de l'État⁵⁰.

Dans la vision globale de la politique étrangère turque, les communautés turques à l'étranger peuvent servir comme tremplin à ce rayonnement international. Le profil des Turcs de l'étranger a également changé avec les nouvelles générations, et au lieu d'être perçus comme fardeau, ils sont aujourd'hui de plus en plus mis en valeur comme un atout pour la Turquie. En effet, le gouvernement turc vient de mettre sur pied une institution (*başkanlık*) pour les Turcs à l'étranger qui devrait s'occuper de plus près de ces ressortissants. La création de cette instance étatique dans la conjoncture actuelle représente moins la réponse à une nécessité accrue des ressortissants turcs à l'étranger, qu'une volonté étatique de s'investir davantage auprès de ces communautés. Le but de cette démarche est de renforcer leurs liens avec l'État turc, précisément à un moment où les intérêts turcs en politique étrangère sont en train de s'étendre comme jamais auparavant. De la même manière, le volet religieux par le biais de la *Diyanet* représente une manière efficace de maintenir ce lien auprès des communautés à l'étranger, et permet également d'ouvrir des nouveaux champs d'intervention pour l'État turc à l'international.

Conclusion

L'intervention initiale de l'État turc dans le domaine religieux à l'étranger dans les années 1980 était clairement liée à une politique sécuritaire qui cherchait à contrer des acteurs perçus comme des menaces au régime. Or, les évolutions dans la politique intérieure du pays et dans les communautés à l'étranger ont largement dénoué ce conflit. Quelles sont donc les raisons pour lesquelles cette intervention religieuse à l'étranger continue aujourd'hui ?

La première raison est d'ordre administratif et identitaire. L'islam est compris comme un aspect essentiel de l'identité turque, que l'État turc est obligé par la Constitution de préserver pour tous ses ressortissants à l'étranger. Ceci d'autant plus que les services religieux relèvent de la responsabilité de l'État en Turquie, ce qui signifie que les citoyens turcs à l'étranger sont en droit de demander à ce que l'État turc s'en occupe. Pourtant, cette

.....
50. Entretien avec Mustafa TUTKUN, chargé des relations extérieures de la *Türkiye Diyanet Vakfı*, 7 novembre 2011.

analyse atteint ses limites quand l'on se rend compte que la conception de l'identité turque va au-delà du seul critère de la citoyenneté, et ne réussit pas non plus à expliquer la pérennité et l'augmentation de ces services dans la conjoncture actuelle.

Les deuxième et troisième réponses cherchent à comprendre les motivations des autorités turques en les répartissant selon le concept des « champs » de Pierre Bourdieu. D'une part, dans le champ religieux la *Diyanet* cherche à renforcer son autorité face aux acteurs non étatiques à l'étranger. Cela pourrait sembler une continuation de la politique sécuritaire des années 1980, mais répond davantage à un discours qui fait de l'État le seul acteur en mesure de gérer le champ religieux de manière « neutre ». Le fait même de présenter les services religieux comme un « service public » délégitime les acteurs non étatiques, perçus comme presque toujours dédiés à leurs intérêts privés. Outre les ressources matérielles et financières considérables que possède la *Diyanet*, elle met en avant son professionnalisme et l'érudition de ses cadres pour renforcer son autorité, et « éclairer » les croyants. Qui plus est, la vision que possède la *Diyanet* de son engagement à l'étranger peut la mener à conduire des politiques qui tombent hors de ses attributions traditionnelles, comme le montre le cas alévi. En général, cette vision réussit à asseoir sa légitimité auprès des autorités étrangères ainsi qu'auprès des Turcs à l'étranger.

D'autre part, les autorités turques de l'État central cherchent à maintenir un lien fort avec les Turcs à l'étranger, et voient dans la religion une manière efficace d'accomplir cette tâche. À l'intérieur de ce champ politique, l'islam présente une occasion hors norme pour la politique étrangère, qui peut l'utiliser afin d'approfondir les liens avec les communautés à l'étranger, mais également afin de présenter la Turquie sur la scène internationale comme un modèle de l'islam modéré (l'Alliance des civilisations) ou afin de promouvoir la perception d'une Turquie comme pôle d'érudition islamique (les conférences théologiques internationales, le programme de théologie internationale, etc.). Ainsi, la religion sert d'outil très adaptable pour la politique étrangère d'une Turquie de plus en plus consciente de son importance stratégique et de son poids régional.

Le but de distinguer ces différents champs est d'abord de comprendre comment des intérêts au sein de différentes institutions peuvent être élaborés à partir de considérations et de points de repères différents. Pourtant, étant donné un contexte historique et politique spécifique, ces intérêts finissent par être complémentaires. Les intérêts par rapport aux communautés turques à l'étranger se chevauchent, mais suivent des logiques différentes. Ainsi l'augmentation des activités religieuses à l'étranger et auprès des communautés

turques répond à une demande constante, certes, vu la difficulté de trouver des solutions viables. Elle répond aussi à une politique spécifique d'un État d'émigration pour qui la religion constitue un outil qui permet de renforcer les liens avec ses communautés étrangères afin d'étendre le rayonnement de sa politique étrangère.